



## Reconnaissance AEAJ N° 26780

**Titulaire**

Forster Profilsysteme AG  
Amriswilerstrasse 50  
9320 Arbon  
Schweiz

**Fabricant**

-

**Groupe**

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

**Produit**

FORSTER UNICO EI30-2

**Description**

Porte à deux battants en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYROSTOP 30-26 TRIPLE (44mm, Lmax=2709mm, Smax=3,3m<sup>2</sup>), E=70mm, joints caoutchouc, huisserie métallique avec joints caoutchouc, serrure multipoints

**Utilisation**

EI 30, Btest=2700mm, Htest=2850mm  
Dans cloison n° AEAJ 25566, 25571, 24035, 24040, 24034, 24027, 24030, 24032  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '15-001194-PR01 (PB-C04-01-de-01)' (19.08.2015),  
Rapport d'expertise '15-004252-PR02 GAS-C04-01-de-01' (26.02.2016)

**Conditions d'essai**

EN 1363-1, EN 1634-1

**Appréciation**

Classe de résistance au feu EI 30

**Durée de validité**

31.12.2026

**Date d'édition**

03.11.2021

**Remplace l'attestation du**

29.06.2016

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

## VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

### Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application  
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur  
Bmin=1350mm Hmin=2137mm

## MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

### Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

### Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
  - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte.
- pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

### Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:  
Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004252-PR02 (GAS-C04-01-de-01) du 26.02.2016

- Bmax=2700mm, Hmax=3010mm, Smax=8,13m2  
≤ Hmax 2714mm avec serrure à 3 becs-de-cane  
≥ Hmax 3010mm avec serrure à 4 becs-de-cane
- vitrages

Pyrostop 30-1x ISO*	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m2
Pyrostop 30-2x ISO *	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m2
Pyrostop 30-2x ISO *	E=29-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m2

\*verre isolant en double ou triple vitrage

- ITS
- Autres variantes selon expertise